



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 19 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 14 (4 pouvoirs)



PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

Isabelle VIRONDEAU (pouvoir C. Caron) Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. Tardif)

Stéphane FARGE (pouvoir Ivan Ricordel) Alexandre TRONCHE.

Secrétaire de séance : Murielle GENTE

Date de convocation : 14 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022.54 Validation de l'avenant n° 1 lot 1 terrassements VRD aménagement du parcours du vallon

L'entreprise EUROVIA , titulaire du lot 1 terrassements VRD de l'aménagement du parcours du vallon présente un projet d'avenant qui découle de travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial d'un montant de 157 420.65 € HT.

Le montant de l'avenant présenté est de 17 731.40 € HT. Il concerne :

- la création des réseaux d'alimentation électrique et eau potable des sanitaires installés pour un montant de 16051.40 € HT
- des travaux de busage pour un montant de 1680.00 € HT

Le nouveau montant du marché s'établit donc à la somme de 175 152.05 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Valide à l'unanimité l'avenant n° 1 présenté

- ✓ Autorise le maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise EUROVIA
- ✓ S'engage à inscrire les crédits au budget 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0